

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'An deux mille Vingt-Deux le Quatorze Septembre, à Dix Huit heures 30 minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de Bouzanne s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de NEUVY-SAINT-SEPULCHRE, sous la Présidence de Monsieur Christian ROBERT, Président.

Date de convocation : 6 Septembre 2022
Nombre de Délégués : 28
En exercice : 28
Présents : 22
Dont : titulaires : 22 - suppléants : 0
Est nommé secrétaire de séance : Arnaud DENORMANDIE

PRESENTS : *Buxières d'Aillac* : Didier GUENIN ; *Cluis* : Didier FLEURY, Mélissa PENOT, Jean-Pierre DALOT, Francis DAVIER ; *Fougerolles* : Arnaud DENORMANDIE; *Gournay* : Bertrand SACHET ; *Lys Saint Georges* : Olivier MICHOT; *Maillet* : Magalie BOUQUIN; *Malicornay* : Jean-Paul BALLEREAU; *Mers Sur Indre* : Christian ROBERT, Jean-Marc LAFONT; *Montipouret* : Marie-Christine MERCIER, David DORANGEON; *Mouhers* : 0; *Neuvy Saint Sépulchre* : Guy GAUTRON, Cécile PLANTUREUX, Jean-Marie BOFFEL, Philippe ROUTET, Delphine CHAUVAT, Jean-Luc MATHEY ; *Tranzault* : Philippe VIAUD, Chantal HIBERT.

Absents : *Cluis* : 0, *Fougerolles* : Philippe BAILLY ; *Gournay* : Philippe BAZIN (excusé), *Mers-Sur-Indre* : Hélène BEHRA ; *Montipouret* : Mélina BARABÉ; *Mouhers* : Barbara NICOLAS (excusée); *Neuvy-Saint-Sépulchre* : Marie-Annick BEAUFRERE (excusée)

Pouvoirs :

Madame Marie-Annick BEAUFRERE a donné pouvoir à Monsieur Guy GAUTRON.

Délibération DEL.2022.04.07

Objet : GYMNASES

Entretien ménager du gymnase de NEUVY-SAINT-SEPULCHRE

En l'absence de Madame Marie-Annick BEAUFRERE, Monsieur le Président informe que pour l'entretien ménager du gymnase de NEUVY-SAINT-SEPULCHRE compte tenu des travaux de rénovation, il existe deux solutions, à savoir :

- Poursuite avec MULTIS avec un nouveau protocole pour l'entretien du sol de la salle de sport ;
- Dénoncer le contrat en cours avec MULTIS pour reprendre la prestation en régie directe. Ce qui supposerait la création d'un emploi contractuel à temps incomplet et l'achat du matériel adéquat. Si tel était le cas, la dénonciation du contrat devrait intervenir avant le 30 septembre 2022.

Le Conseil Communautaire en prend acte et, en attente de l'étude de cette question, décide de dénoncer, à titre conservatoire, le contrat en cours avec MULTIS, de lui demander un devis pour la signature éventuelle d'un nouveau contrat et de réaliser une étude comparative des solutions pour décision lors d'un prochain Conseil Communautaire.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME,
A NEUVY-SAINT-SEPULCRE, le 27 septembre 2022

Christian ROBERT,
Président.



Publié ou Notifié le :

27/9/2022

Le Président,

